

M. Fretz: Madame le Président, le ministre, semble-t-il, navigue à l'estime . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): A rabais.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fretz: . . . quand il essaie de répondre à la question posée et je suis étonné. Je tenterai de lui poser une autre question. Le ministre songe-t-il à demander à Air Canada de promouvoir la vente de billets à l'étranger? Procédons ainsi alors, donnant donnant.

Une voix: C'est ce qu'il veut.

M. Pepin: Madame le Président, c'est précisément ce que j'ai dit. J'ai dit qu'à mon avis, d'autres occasions de ce genre surgiraient et il en est surgi un grand nombre. Un groupe viendra de France cet automne, par exemple, à des prix extrêmement favorables.

Une voix: Par quelle ligne aérienne?

M. Pepin: Air Canada. Évidemment, Air Canada le fait dans les deux sens. Toutefois, pour me montrer parfaitement obligeant envers mon ami, je ferai parvenir sa question au président d'Air Canada et nous verrons s'il peut fournir une meilleure réponse que la mienne.

Une voix: Sans doute.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION CONCERNANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, après avoir consulté tous les partis, je crois que, sauf erreur, la Chambre consent à l'unanimité à ce que l'on modifie le libellé de la motion n° 17 portant sur l'ajournement de la Chambre, qui est inscrite au nom du gouvernement. Je voudrais remplacer les termes «le 18 juillet 1980» par «le jour où cet ordre est adopté». Il est bien entendu que le fait de modifier ainsi la motion maintenant n'empêcherait pas un député, quel qu'il soit, de présenter une motion tendant à modifier le même passage de cette motion.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ces consultations ont bien eu lieu. Il s'agit ici de rendre la formulation de la motion plus conforme aux faits. Nous sommes d'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je confirme que de telles consultations ont eu lieu et que nous avons convenu de modifier la motion afin que nous puissions en débattre en toute logique plus tard aujourd'hui. Et

Dépôt de bills

je voudrais confirmer que nous avons donné notre accord à la condition que nous apportions ensuite une autre modification portant précisément sur les mêmes mots. Or, comme tout le monde le sait, c'est justement l'objet d'un amendement que proposera le député d'Oshawa (M. Broadbent).

Mme le Président: Compte tenu des réserves exprimées par le ministre, la Chambre accepte-t-elle cette proposition?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE PORT DE GUNDERSEN SLOUGH

MESURE TENDANT À TRANSFÉRER L'ADMINISTRATION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord) demande à présenter le bill C-611, loi sur la transmission au ministre des Pêches et des Océans, en vertu de la loi sur les ports de pêche et de plaisance, de l'administration de certains terrains situés au lieu dit Gundersen Slough et actuellement administrés par la Commission de port du Fraser.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Friesen: Madame le Président, je n'aurais jamais cru que j'accepterais un jour de parrainer un bill visant à remettre quelque chose au gouvernement, mais c'est pourtant l'objet de ce bill. Depuis la création de la Commission de port du Fraser, les pêcheurs de Gundersen Slough doivent vivre sous la férule paternaliste d'une commission portuaire très capricieuse. Je voudrais que cette responsabilité soit retirée à la Commission de port et remise au ministre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MESURE VISANT À L'ABROGATION DE LA LOI ET À LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) demande la permission de déposer le bill C-44 intitulé «Loi portant modification et abrogation de la Loi sur les petits prêts et modifiant le Code criminel».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

M. Rae: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Au nom de notre caucus, je tiens à dire que, pour ce qui est de ce projet de loi, nous sommes entièrement disposés à l'adopter en deuxième et troisième lecture aujourd'hui sans débat.